

Projet DATA CENTER BLYES 01

Pétitionnaire PIPA-DC1

Compte rendu réunion d'ouverture

Date 7/7/2026 18-20h

Lieu Salle du Prieuré « Jean-Philippe RAVASSEAU » - Blyes

Présents

Le Commissaire Enquêteur
Le pétitionnaire PIPA-DC1 (2 personnes)
Le bureau d'études EGIS 1 personne
L'Architecte projet
Le représentant de RTE
Public : 5 personnes + 3 à partir de 19 h 00

Le Commissaire Enquêteur ouvre la séance

Présentation

Le Commissaire-enquêteur explicite la **procédure** dite industrie verte qui s'applique

- 1 seule procédure pour 2 objets :
 - création et exploitation du DATA Center
 - son raccordement au réseau électrique
- Procédure parallélisée consultations des services et du public concomitantes.

Consultation ouverte jusqu'au 6 octobre 2026

Questions : quels sont les services consultés : les différents services administratifs concernés : DDT, ARS, MRAE, SDIS...et les communes situées dans un rayon de 3 km. Leurs avis seront ajoutés au dossier dès réception.

L'entreprise se présente, elle monte le dossier en vue d'obtenir l'autorisation nécessaire puis elle cédera l'autorisation à un investisseur/exploitant, l'accompagnement sera proposé.

Investissement très lourd : 3Md environ.

Elle explicite la nécessité de disposer d'un Data Center pour les administrations, l'industrie et la population. Elle présente le calendrier avec une mise en activité projeté en 2029/2030 et une montée en puissance progressive. Elle précise le choix d'un refroidissement à l'air plutôt qu'à l'eau pour ne pas impacter les réserves d'eaux souterraines.

Elle présente le projet de façon concise : conservation des haies, bâtiments hauts plutôt qu'avec une forte emprise au sol afin de réduire les surfaces artificialisées.

Le site est éloigné des habitations, le bruit reste faible mais permanent, les mesures et calculs montrent que les réglementations afférentes au bruit sont respectées

L'architecte présente les partis retenus, hauteur, choix des textures et des teintes pour favoriser l'intégration paysagère.

EGIS présente les grandes lignes de l'étude environnementale. Les mesures sont proposées selon le principe ERC : éviter – réduire – compenser.

Il ressort que le principal impact est lié à la présence de l'alouette des champs, des mesures sont prévues.

RTE présente l'état d'avancement de ses études pour définir le fuseau long de 5 km permettant d'alimenter le DATA Center, le choix d'une alimentation souterraine, les négociations avec les propriétaires et exploitants des terrains traversés.

Débat :

Relation pétitionnaire / exploitant évolution du projet

Une fois l'autorisation préfectorale obtenue, PIPA DC1 pourra céder ses droits à un investisseur exploitant. Celui-ci devra obtenir le transfert de l'autorisation à son bénéfice, pour se faire il devra fournir ses capacités techniques et financières au Préfet qui prendra un arrêté d'autorisation au nom de l'exploitant.

L'exploitant preneur devra respecter le cadre fixé par l'arrêté d'autorisation. Toute évolution notable fera l'objet d'une demande préalable et d'une procédure qui devra aboutir à un nouvel arrêté d'autorisation.

Le terrain pourra-t-il accueillir un second DATA Center ? Pourquoi pas, il faudra conduire une procédure complète pour obtenir un nouvel arrêté d'autorisation et surtout obtenir l'alimentation électrique nécessaire.

Poids de la consommation d'énergie en regard de la production disponible :

le Data Center sera relié au réseau électrique national et non à la seule centrale de Bugey. La consommation prévue correspond à celle d'une ville de 100 000 hbts environ, 1/4 d'une tranche de centrale nucléaire. L'alimentation du DATA CENTER viendra en diminution des quantités d'électricité exportée par la France, cette diminution reste très faible au regard des quantités exportées (200 MW contre 80 TW)

Est-il prévu une exploitation des toitures en panneaux photovoltaïques ?

Non pas prévu car pas adapté, la production potentielle reste trop marginale au regard des besoin. La toiture sera monopolisée par les systèmes de refroidissement.

Chaleur fatale :

La chaleur dégagée vers le haut des bâtiments est refroidie puis réinjectée dans le "circuit d'air ". Le refroidissement est aérien par fluide en circuit fermé.

Remarque de la salle : *les circuits fermés sont sujet à des pertes. Merci de préciser la nature des fluides utilisés, et d'estimer le volume des pertes.*

La chaleur produite pourrait être valorisée pour des usages urbains ; les études montrent l'absence d'intérêt technico-économique. Reste à voir si des entreprises du parc seraient intéressées... à étudier. Le projet prévoit la mise en place de la structure nécessaire au raccordement à un réseau de chaleur.

Les GES

Les GES ont fait l'objet d'une analyse présentées sous forme d'un dossier spécifique.

Risque incendie :

Etudié avec le SDIS, prise en compte sérieuse du fait de la valeur des composants présents dans le Data Center.

Expérience en France :

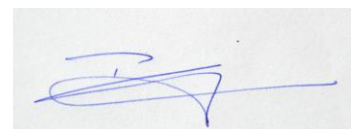
Actuellement 10 Data Center en étude ou en construction en France

Les questions sont épuisées, le COMMISSAIRE ENQUÊTEUR rappelle les moyens de contribution mis à disposition du public et rappelle la date de la seconde réunion publique : le 29 septembre de 18 à 20 h 00, au même lieu : à la Salle du Prieuré « Jean-Philippe RAVASSEAU » - 10 route de Loyettes – 01150 BLYES :

La séance est levée à 19 h 45.

Pierre LAMY

Commissaire enquêteur

A blue ink signature, likely of Pierre Lamy, written on a light-colored background.